



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°13-2023-312

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone / Cabinet

13-2023-12-19-00007 - Arrêté du 19 décembre 2023 nommant Garo
HOVSEPIAN maire honoraire (1 page)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2023-12-19-00007

Arrêté du 19 décembre 2023 nommant Garo
HOVSEPIAN maire honoraire



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Arrêté du 19 décembre 2023 nommant M. Garo HOVSEPIAN Maire honoraire

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet des Bouches-du-Rhône

VU l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions au moins dix-huit ans,

CONSIDERANT la demande d'honorariat enregistrée en préfecture des Bouches-du-Rhône le 28 novembre 2023,

CONSIDERANT que M. Garo HOVSEPIAN a été conseiller municipal de Marseille du 18 juin 1995 au 27 juin 2020, et a exercé les fonctions d'adjoint au maire du 7^e secteur de Marseille du 3 juillet 1995 au 30 juillet 1998 et de maire du 7^e secteur de Marseille du 30 juillet 1998 au 22 mars 2014,

ARRÊTE

Article premier : M. Garo HOVSEPIAN, ancien maire du 7^e secteur de Marseille, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Marseille, le 19 décembre 2023

Le Préfet

Signé

Christophe MIRMAND